

(12) DEMANDE INTERNATIONALE PUBLIÉE EN VERTU DU TRAITÉ DE COOPÉRATION
EN MATIÈRE DE BREVETS (PCT)

(19) Organisation Mondiale de la Propriété
Intellectuelle
Bureau international



(43) Date de la publication internationale
1 février 2001 (01.02.2001)

PCT

(10) Numéro de publication internationale
WO 01/08087 A1

(51) Classification internationale des brevets⁷:

G06K 19/07, 19/073, 7/00, G07F 7/10

(21) Numéro de la demande internationale:

PCT/FR00/02046

(22) Date de dépôt international: 13 juillet 2000 (13.07.2000)

(25) Langue de dépôt:

français

(26) Langue de publication:

français

(30) Données relatives à la priorité:

99/09818 28 juillet 1999 (28.07.1999) FR

(71) Déposant (pour tous les États désignés sauf US): GEM-PLUS [FR/FR]; Avenue du Pic de Bertagne, Parc d'Activités de Gèmenos, F-13881 Gèmenos (FR).

(72) Inventeur; et

(75) Inventeur/Déposant (pour US seulement): PRACA, Denis [FR/FR]; Clos Saint Germain, F-13080 Luynes (FR).

(74) Mandataire: MILHARO, Emilien; Gemplus, BP 100, F-13881 Gèmenos Cedex (FR).

(81) États désignés (national): AE, AG, AL, AM, AT, AU, AZ, BA, BB, BG, BR, BY, BZ, CA, CH, CN, CR, CU, CZ, DE, DK, DM, DZ, EE, ES, FI, GB, GD, GE, GH, GM, HR, HU, ID, IL, IN, IS, JP, KE, KG, KP, KR, KZ, LC, LK, LR, LS, LT, LU, LV, MA, MD, MG, MK, MN, MW, MX, MZ, NO, NZ, PL, PT, RO, RU, SD, SE, SG, SI, SK, SL, TJ, TM, TR, TT, TZ, UA, UG, US, UZ, VN, YU, ZA, ZW.

(84) États désignés (régional): brevet ARIPO (GH, GM, KE, LS, MW, MZ, SD, SL, SZ, TZ, UG, ZW), brevet eurasiatique (AM, AZ, BY, KG, KZ, MD, RU, TJ, TM), brevet européen (AT, BE, CH, CY, DE, DK, ES, FI, FR, GB, GR, IE, IT, LU, MC, NL, PT, SE), brevet OAPI (BF, BJ, CF, CG, CI, CM, GA, GN, GW, ML, MR, NE, SN, TD, TG).

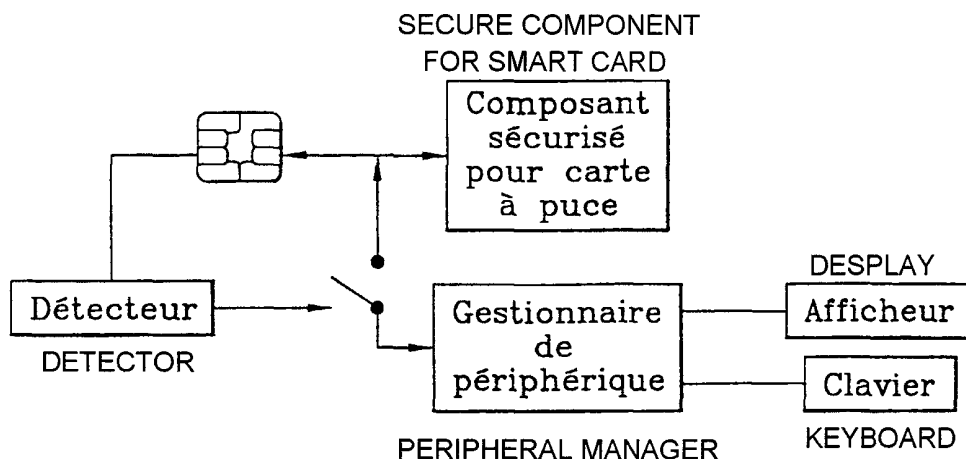
Publiée:

— Avec rapport de recherche internationale.

En ce qui concerne les codes à deux lettres et autres abréviations, se référer aux "Notes explicatives relatives aux codes et abréviations" figurant au début de chaque numéro ordinaire de la Gazette du PCT.

(54) Title: SMART CARD ARCHITECTURE INCORPORATING PERIPHERALS

(54) Titre: ARCHITECTURE DE CARTE A PUCE INTEGRANT DES PERIPHERIQUES



(57) Abstract: The invention concerns a portable electronic device, such as a smart card incorporating at least a peripheral and comprising at least a security component and an external communication interface. The invention is characterised in that it further comprises a peripheral manager including at least a smart card reading function to communicate with the security component.

(57) Abrégé: L'invention concerne un dispositif électronique portable, du type carte à puce, intégrant au moins un périphérique et comportant au moins un composant sécurisé et une interface de communications externes, caractérisé en ce qu'il comporte en outre un gestionnaire de périphériques comprenant au moins une fonction de lecteur de carte à puce pour communiquer avec le composant sécurisé.



WO 01/08087 A1

ARCHITECTURE DE CARTE A PUCE INTEGRANT DES
PERIPHERIQUES

L'invention concerne l'architecture interne d'une carte à puce intégrant divers types de périphérique.

L'invention propose notamment d'augmenter le niveau
5 de sécurité d'une telle carte et de faciliter son utilisation.

Les cartes à puce avec et/ou sans contact sont destinées à la réalisation de diverses opérations telles que, par exemple, des opérations bancaires, des
10 communications téléphoniques, diverses opérations d'identification, ou des opérations de type télébillétique.

La majorité des procédés de fabrication de carte à puce est basée sur l'assemblage d'une puce de circuit
15 intégré dans un sous-ensemble appelé micromodule qui est relié à une interface de communication et encarté, c'est à dire placé dans une cavité ménagée dans le corps de carte, en utilisant des techniques connues de l'homme du métier.

20 La puce de circuit intégré est un composant sécurisé apte à communiquer uniquement avec un lecteur de carte.

Les cartes à contact comportent des métallisations affleurant la surface de la carte, disposées à un
25 endroit précis du corps de carte, défini par la norme usuelle ISO 7816. Ces métallisations sont destinées à venir au contact d'une tête de lecture d'un lecteur en vue d'une transmission électrique de données.

Les cartes sans contact comportent une antenne
30 permettant d'échanger des informations avec l'extérieur grâce à un couplage électromagnétique entre l'électronique de la carte et un appareil récepteur ou lecteur. Ce couplage peut être effectué en mode lecture

ou en mode lecture/écriture, et la transmission de données s'effectue par radiofréquence ou par hyperfréquence.

5 Il existe également des cartes hybrides ou « combicards » qui comportent à la fois des métallisations affleurant la surface de la carte et une antenne noyée dans le corps de la carte. Ce type de carte peut donc échanger des données avec l'extérieur soit en mode contact, soit sans contact.

10 Les périphériques qui peuvent être associés à une carte à puce sont multiples. Il s'agit par exemple d'un afficheur, d'un clavier, d'un haut-parleur ou d'un vibreur piézo-électrique, d'une interface de communication par radiofréquences, ou de composants de mesure de l'environnement telle que la température, des radiations ionisantes ou autre, ou de composants de mesure biométrique telle qu'un capteur d'empreinte digitale, un microphone et un système de traitement de la voix, ou autre.

20 Ces périphériques doivent nécessairement communiquer avec la puce de circuit intégré de la carte afin d'échanger des données. Or, les puces de circuit intégré utilisées dans les cartes à puce sont des composants sécurisés prévus pour établir une communication uniquement avec un lecteur de carte.

25 Ainsi, dans une architecture standard utilisant des composants standards, la communication entre la puce de circuit intégré de la carte et un quelconque périphérique est impossible.

30 Il existe déjà des cartes à puce intégrant un ou plusieurs périphériques. En général, la puce de circuit intégré est alors conçue pour gérer le périphérique intégré. Ainsi, pour chaque application, il est nécessaire de développer un nouveau composant pour le

circuit intégré afin de lui permettre de gérer un écran, un clavier ou tout autre périphérique prédéterminé.

5 Cette solution, bien que performante, présente un inconvénient majeur du fait qu'il faille développer et fabriquer un composant électronique différent pour chaque application de périphérique. En effet, la solution proposée consistait à programmer la puce de circuit intégré de la carte pour piloter le
10 périphérique tout en conservant ses caractéristiques sécurisées.

La présente invention propose une autre solution pour intégrer des périphériques à une carte à puce qui permette d'utiliser les composants sécurisés standards.

15 Ainsi, l'invention propose d'intégrer un gestionnaire de périphériques muni d'une fonction lecteur afin de réaliser l'interface avec le composant sécurisé de la carte. Cette fonction lecteur peut être identique à celles réalisées par les lecteurs de cartes
20 à puce standards.

Selon une particularité de l'invention, l'interface de communications externes de la carte est partagée entre un lecteur externe lorsque la carte est utilisée comme une carte à puce classique, et une fonction
25 lecteur intégrée dans le gestionnaire de périphérique. Ce dernier se présente donc comme un lecteur de carte pour le composant sécurisé.

L'invention consiste plus particulièrement dans un dispositif électronique portable, du type carte à puce,
30 intégrant au moins un périphérique et comportant au moins un composant sécurisé et une interface de communications externes, caractérisé en ce qu'il comporte en outre un gestionnaire de périphériques

comprenant au moins une fonction de lecteur de carte à puce pour communiquer avec le composant sécurisé.

5 Selon un mode de réalisation préférentiel, la fonction de gestion des périphériques est mise en œuvre par un programme exécutable stocké dans le composant sécurisé.

10 Selon un mode de réalisation, le composant sécurisé comprend une pluralité de programmes exécutables destinés à la mise en œuvre de différentes applications, chaque programme exécutable comprenant une partie spécifique d'instructions destinée à être exécutée par le gestionnaire de périphériques.

15 Selon une caractéristique, le gestionnaire de périphériques constitue une interface entre le composant sécurisé et l'utilisateur, et comporte une fonction de sélection des applications permettant à ce dernier de choisir l'application à mettre en œuvre.

20 Selon un premier mode de réalisation, le composant sécurisé et le gestionnaire de périphériques sont reliés à l'interface de communication en parallèle.

25 Selon une particularité de ce mode, le dispositif comporte des moyens de déconnexion ou d'inhibition du gestionnaire de périphériques lorsque l'interface de communication externe est sollicitée pour communiquer avec le composant sécurisé.

30 Selon un deuxième mode de réalisation, le composant sécurisé présente deux ports de communication d'entrée-sortie, un premier port pour une communication avec l'interface externe et un second port pour une communication avec le gestionnaire de périphériques.

Selon un troisième mode de réalisation, le composant sécurisé et le gestionnaire de périphériques sont reliés à l'interface de communication en série, le gestionnaire de périphériques gérant les transmissions

de données entre l'interface externe et le composant sécurisé.

5 Selon une caractéristique, le gestionnaire de périphériques comporte un mode de fonctionnement transparent lorsque l'interface de communications externes est sollicitée pour communiquer avec le composant sécurisé.

10 Selon les applications, les périphériques sont choisis parmi un afficheur, un clavier, un capteur biométrique.

15 La présente invention permet de réaliser une carte à puce intégrant des périphériques tout en utilisant des composants sécurisés standards, ce qui représente un gain de coût important.

20 En outre, l'architecture proposée par la présente invention permet d'utiliser différents composants sécurisés correspondant à différentes applications à partir d'un même gestionnaire de périphériques sur une même carte standard.

Il est ainsi possible de développer des cartes à puce « multi applications » selon les puces de circuit intégré insérées dans une même carte.

25 En outre, la carte à puce obtenue selon la présente invention conserve toutes ses caractéristiques standards et peut être utilisée comme une carte à puce classique.

30 D'autres particularités et avantages de l'invention apparaîtront à la lecture de la description qui suit donnée à titre d'exemple illustratif et non limitatif et faite en référence aux figures annexées dans lesquelles :

- La figure 1 est un schéma de l'architecture de la carte selon un premier mode de réalisation de l'invention ;
- 5 - La figure 2 est un schéma de l'architecture de la carte selon un deuxième mode de réalisation de l'invention ;
- La figure 3 est un schéma de l'architecture de la carte selon un troisième mode de réalisation de l'invention ;

10

Les applications de l'invention sont multiples et variables.

15

Ainsi, par exemple, avec une carte munie d'un écran, il est possible de visualiser les données en dehors d'une infrastructure de lecteur de carte. Les applications les plus directes peuvent être, par exemple, un porte-monnaie électronique avec visualisation du solde sur un écran, ou une carte à puce de dossier médical avec visualisation directe et rapide de certaines données comme le groupe sanguin ou le carnet de vaccination.

20

25

Selon le principe de l'invention, le ou les périphériques sont pilotés par un gestionnaire de périphériques qui constitue une interface avec le composant sécurisé de la carte en se comportant à son égard comme un lecteur de carte.

30

Le gestionnaire de périphériques comporte un microprocesseur pour la gestion des signaux en provenance des périphériques.

Par exemple, sur une carte à puce intégrant un écran et un clavier comme périphériques, il est possible d'afficher une information sur l'écran en appuyant sur des touches du clavier. Le gestionnaire de périphériques reçoit alors un signal provenant du

clavier qu'il traite en recherchant l'information correspondante dans le composant sécurisé.

Le gestionnaire de périphériques comprend en effet un programme exécutable qui transforme les signaux en provenance des périphériques en code de commande de carte à puce. Le gestionnaire de périphériques se comporte donc comme un lecteur de carte à puce à l'égard du composant sécurisé.

Selon un mode de réalisation préférentiel, le programme exécutable ci-dessus est stocké dans le composant sécurisé. Dans ce cas, les données stockées de manière permanente dans le gestionnaire de périphériques peuvent avantageusement se limiter aux instructions nécessaires à la lecture du fichier du composant sécurisé contenant ledit programme exécutable, ainsi qu'aux instructions de lancement de l'exécution de ce programme contenu dans ce fichier.

Ainsi par exemple, il peut être souhaitable de munir le gestionnaire de périphériques d'un programme permettant notamment la saisie au clavier d'un code numérique, ou le calcul d'une signature biométrique ou autre. Par exemple, il peut être intéressant de faire exécuter au gestionnaire de périphériques un nouvel algorithme de calcul de signature biométrique ou de modifier la nature des messages affichés sur un écran.

Grâce à l'invention, il est possible de faire évoluer en sécurité les programmes contenus dans ledit fichier du composant sécurisé. L'accès à ce fichier peut être libre en lecture, mais sa modification ne pourra être effectuée que par une autorité ayant des droits d'accès en écriture sur ce fichier, comme l'émetteur de la carte par exemple.

Dans le cas d'une carte « multi-applications », le composant sécurisé comporte une pluralité de programmes

exécutables aptes à mettre en œuvre les différentes applications et à transmettre les instructions adéquates au gestionnaire de périphériques.

5 Le gestionnaire de périphériques peut avantageusement servir d'interface entre le composant sécurisé et l'utilisateur afin que ce dernier choisisse l'application à mettre en œuvre. Il comporte à cet effet un programme de sélection des différentes applications.

10 Afin de sécuriser cette carte « multi-applications », le composant sécurisé comporte un fichier par application, chaque fichier contenant un programme exécutable spécifique de gestion des périphériques.

15 L'interface entre le composant sécurisé de la carte et le gestionnaire de périphériques peut s'organiser de différentes manières, mais en utilisant néanmoins toujours les signaux disponibles sur un composant sécurisé standard.

20 La figure 1 illustre schématiquement l'architecture de la carte selon un premier mode de réalisation de l'invention.

25 Dans ce mode de réalisation, le gestionnaire de périphériques et le composant sécurisé sont reliés à l'interface de communication de la carte en parallèle.

30 Dans l'exemple illustré, l'interface de communication est constituée par des plages de contact métalliques pour une application à une carte à puce à contact. Néanmoins, un schéma équivalent peut être envisagé pour une application à une carte à puce sans contact, l'interface de communication étant alors constituée par une antenne.

Le gestionnaire de périphériques possède une fonction lecteur de carte à puce afin de lire et d'écrire des données dans un espace mémoire de la carte.

5 De préférence, lors de l'insertion de la carte dans un lecteur de carte à puce externe, le gestionnaire de périphériques se déconnecte immédiatement des contacts pour ne pas interférer dans la transmission de données externes.

10 A cet effet, le gestionnaire de périphériques comporte des moyens de détection (détecteur) de la connexion à un lecteur externe, par exemple en détectant la tension d'alimentation ; ainsi que des moyens de déconnexion des contacts, par exemple par
15 l'intermédiaire d'un signal provenant des moyens de détection d'un lecteur externe et agissant sur les portes logiques qui vont le déconnecter des contacts.

Ce mode de réalisation permet avantageusement d'utiliser un composant sécurisé standard sans la
20 moindre modification.

La figure 2 illustre schématiquement l'architecture de la carte selon un deuxième mode de réalisation de l'invention.

25 Dans ce mode de réalisation, le gestionnaire de périphériques et le composant sécurisé sont également reliés à l'interface de communication de la carte en parallèle.

Ce mode de réalisation exploite cependant un second port d'entrée / sortie généralement présent sur les
30 composants sécurisés mais rarement utilisés. Ce second port d'entrée / sortie constitue une interface directe entre le composant sécurisé et le gestionnaire de périphériques.

Il est cependant nécessaire d'intégrer dans le composant sécurisé, au moment de sa conception, le microcode nécessaire à la gestion de ce second port d'entrée / sortie.

5 Ce mode de réalisation permet une plus grande sécurité des données car le composant sécurisé maîtrise les informations circulant à l'interface avec le gestionnaire de périphériques. Une telle architecture est également plus souple car elle permet un contrôle
10 direct des informations envoyées du composant sécurisé vers les périphériques.

La figure 3 illustre schématiquement l'architecture de la carte selon un troisième mode de réalisation de l'invention.

15 Dans ce mode de réalisation, le gestionnaire de périphériques et le composant sécurisé sont reliés à l'interface de communication de la carte en série, le gestionnaire de périphériques filtrant les commandes du composant sécurisé.

20 Ce mode de réalisation permet une simplification de l'interface externe de la carte à puce. En effet, il n'est alors plus nécessaire de partager l'accès au composant sécurisé entre l'interface de communications extérieures et le gestionnaire de périphériques, ce
25 dernier fonctionnant selon un mode transparent lorsque la carte est insérée dans un lecteur externe.

A cet effet, des moyens de détection tels que ceux précédemment décrits peuvent être utilisés. En revanche, il est prévu des moyens assurant une
30 connexion directe entre le composant sécurisé et les contacts, ces moyens étant commandés par un signal provenant des moyens de détection ci-dessus en réponse à la détection d'un lecteur externe.

En outre, cette architecture est particulièrement
avantageuse dans le cadre d'une application de carte à
puce sans contact lorsque l'interface externe de la
carte est de type radiofréquence. En effet, le
5 gestionnaire de périphériques étant situé entre
l'interface externe et le composant sécurisé, il peut
être en mesure de gérer les interruptions provenant
d'un périphérique quelconque et d'une borne de
communication extérieure selon des priorités
10 prédéterminées.

15

REVENDICATIONS

1. Dispositif électronique portable, du type carte à puce, intégrant au moins un périphérique et comportant au moins un composant sécurisé et une interface de communications externes, caractérisé en ce qu'il comporte en outre un gestionnaire de périphériques comprenant au moins une fonction de lecteur de carte à puce pour communiquer avec le composant sécurisé.
2. Dispositif électronique selon la revendication 1, caractérisé en ce que la fonction de gestion des périphériques est mise en œuvre par un programme exécutable stocké dans le composant sécurisé.
3. Dispositif électronique selon l'une des revendications 1 à 2, caractérisé en ce que le composant sécurisé contient une pluralité de programmes exécutables destinés à la mise en œuvre de différentes applications, chaque programme exécutable comprenant une partie spécifique d'instructions destinée à être exécutée par le gestionnaire de périphériques.
4. Dispositif électronique selon la revendication 3, caractérisé en ce que le gestionnaire de périphériques constitue une interface entre le composant sécurisé et l'utilisateur et comporte une fonction de sélection des applications permettant à ce dernier de choisir l'application à mettre en œuvre.

5. Dispositif électronique selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que le composant sécurisé et le gestionnaire de périphériques sont reliés à l'interface de communication en parallèle.

6. Dispositif électronique selon la revendication 5, caractérisé en ce qu'il comporte des moyens de déconnexion ou d'inhibition du gestionnaire de périphériques lorsque l'interface de communication externe est sollicitée pour communiquer avec le composant sécurisé.

7. Dispositif électronique selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, caractérisé en ce que le composant sécurisé présente deux ports de communication d'entrée-sortie, un premier port pour une communication avec l'interface externe et un second port pour une communication avec le gestionnaire de périphériques.

8. Dispositif électronique selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que le composant sécurisé et le gestionnaire de périphériques sont reliés à l'interface de communication en série, le gestionnaire de périphériques gérant les transmissions de données entre l'interface externe et le composant sécurisé.

9. Dispositif électronique selon la revendication 8, caractérisé en ce que le gestionnaire de périphériques comporte un mode de fonctionnement transparent lorsque l'interface de communication externe est sollicitée pour communiquer avec le composant sécurisé.

10. Dispositif électronique selon l'une quelconque
des revendications précédentes, caractérisé en ce que
les périphériques sont choisis parmi un afficheur, un
5 clavier, un capteur biométrique.

FIG.1

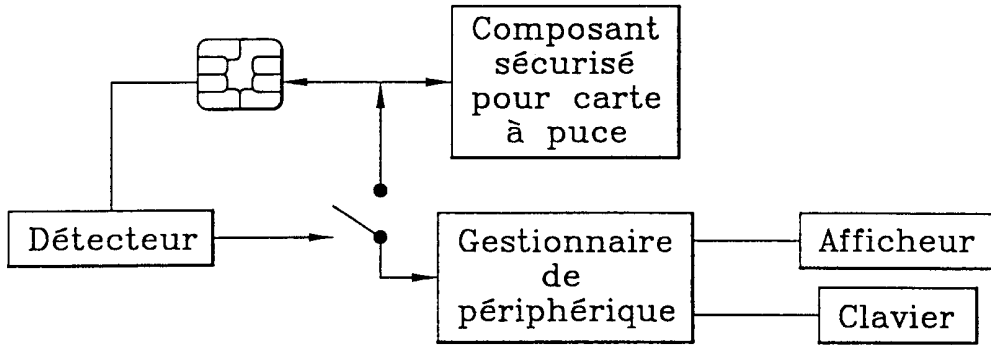


FIG.2

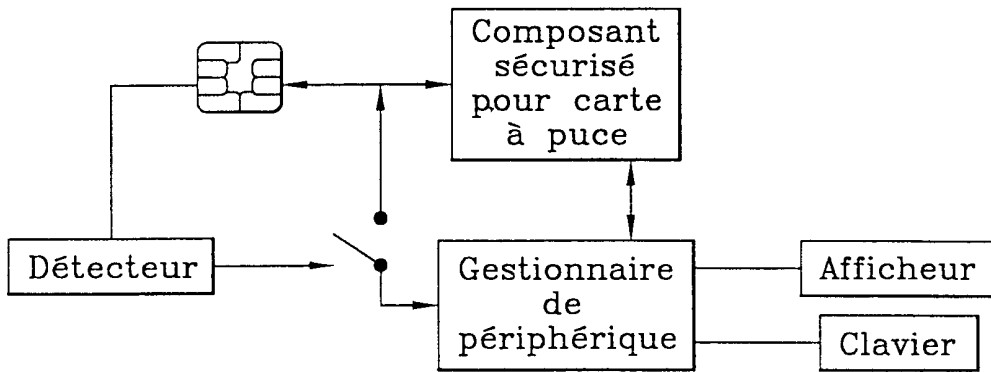
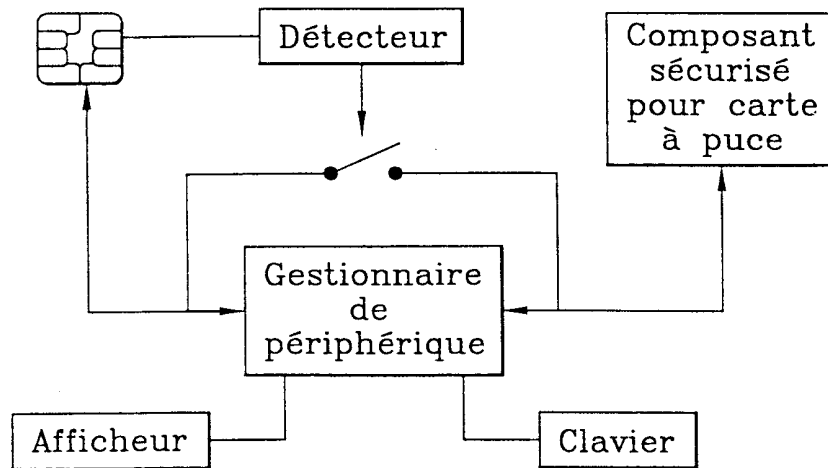


FIG.3



INTERNATIONAL SEARCH REPORT

International Application No
PCT/FR 00/02046

A. CLASSIFICATION OF SUBJECT MATTER

IPC 7 G06K19/07 G06K19/073 G06K7/00 G07F7/10

According to International Patent Classification (IPC) or to both national classification and IPC

B. FIELDS SEARCHED

Minimum documentation searched (classification system followed by classification symbols)

IPC 7 G06K G07F

Documentation searched other than minimum documentation to the extent that such documents are included in the fields searched

Electronic data base consulted during the international search (name of data base and, where practical, search terms used)

EPO-Internal, WPI Data, PAJ, IBM-TDB, INSPEC

C. DOCUMENTS CONSIDERED TO BE RELEVANT

Category °	Citation of document, with indication, where appropriate, of the relevant passages	Relevant to claim No.
A	FR 2 734 937 A (SYSECA) 6 December 1996 (1996-12-06) page 2, line 5 -page 3, line 31 ----	1-5, 10
A	EP 0 385 290 A (HENNIGE HARTMUT) 5 September 1990 (1990-09-05) abstract; figure 1 ----	1, 10
A	DE 44 06 704 C (ANGEWANDTE DIGITAL ELEKTRONIK) 20 July 1995 (1995-07-20) the whole document ----	1
A	EP 0 779 598 A (HITACHI LTD) 18 June 1997 (1997-06-18) abstract; figure 1 -----	1

Further documents are listed in the continuation of box C.

Patent family members are listed in annex.

° Special categories of cited documents :

- *A* document defining the general state of the art which is not considered to be of particular relevance
- *E* earlier document but published on or after the international filing date
- *L* document which may throw doubts on priority claim(s) or which is cited to establish the publication date of another citation or other special reason (as specified)
- *O* document referring to an oral disclosure, use, exhibition or other means
- *P* document published prior to the international filing date but later than the priority date claimed

- *T* later document published after the international filing date or priority date and not in conflict with the application but cited to understand the principle or theory underlying the invention
- *X* document of particular relevance; the claimed invention cannot be considered novel or cannot be considered to involve an inventive step when the document is taken alone
- *Y* document of particular relevance; the claimed invention cannot be considered to involve an inventive step when the document is combined with one or more other such documents, such combination being obvious to a person skilled in the art.
- *&* document member of the same patent family

Date of the actual completion of the international search

12 September 2000

Date of mailing of the international search report

19/09/2000

Name and mailing address of the ISA

European Patent Office, P.B. 5818 Patentlaan 2
NL - 2280 HV Rijswijk
Tel. (+31-70) 340-2040, Tx. 31 651 epo nl,
Fax: (+31-70) 340-3016

Authorized officer

Degraeve, A

INTERNATIONAL SEARCH REPORT

Information on patent family members

Internat I Application No

PCT/FR 00/02046

Patent document cited in search report		Publication date	Patent family member(s)	Publication date			
FR 2734937	A	06-12-1996	CA 2219823	A 05-12-1996			
			DE 69604288	D 21-10-1999			
			DE 69604288	T 03-02-2000			
			EP 0829071	A 18-03-1998			
			ES 2136411	T 16-11-1999			
			WO 9638826	A 05-12-1996			
			JP 11505947	T 25-05-1999			
			US 5942738	A 24-08-1999			
			<hr/>				
EP 0385290	A	05-09-1990	DE 3906349	A 13-09-1990			
			AT 117445	T 15-02-1995			
			AU 649219	B 19-05-1994			
			AU 5052890	A 06-09-1990			
			BG 60020	A 15-06-1993			
			BR 9005549	A 06-08-1991			
			CA 2011090	A,C 01-09-1990			
			CZ 283996	B 15-07-1998			
			DD 292983	A 14-08-1991			
			DE 59008274	D 02-03-1995			
			DK 385290	T 19-06-1995			
			WO 9010279	A 07-09-1990			
			ES 2069613	T 16-05-1995			
			FI 98251	B 31-01-1997			
			GR 3015784	T 31-07-1995			
			HU 55151	A,B 29-04-1991			
			JP 3040081	A 20-02-1991			
			MX 174100	B 21-04-1994			
			NO 303474	B 13-07-1998			
			OA 9269	A 31-08-1992			
			PT 93281	A,B 15-10-1991			
			RO 115764	A 30-05-2000			
			RU 2139570	C 10-10-1999			
			US 5276311	A 04-01-1994			
			ZA 9001402	A 28-11-1990			
			<hr/>				
			DE 4406704	C	20-07-1995	AU 681944	B 11-09-1997
						AU 1753895	A 18-09-1995
						BR 9506922	A 30-09-1997
CA 2184606	A 08-09-1995						
CN 1142271	A 05-02-1997						
WO 9524019	A 08-09-1995						
DE 19580083	D 17-04-1997						
EP 0748485	A 18-12-1996						
JP 9509770	T 30-09-1997						
PL 316525	A 20-01-1997						
US 5847372	A 08-12-1998						
<hr/>							
EP 0779598	A	18-06-1997				JP 9167217	A 24-06-1997
			CN 1165354	A 19-11-1997			
			US 5838059	A 17-11-1998			
<hr/>							

RAPPORT DE RECHERCHE INTERNATIONALE

Demande internationale No
PCT/FR 00/02046

A. CLASSEMENT DE L'OBJET DE LA DEMANDE
CIB 7 G06K19/07 G06K19/073 G06K7/00 G07F7/10

Selon la classification internationale des brevets (CIB) ou à la fois selon la classification nationale et la CIB

B. DOMAINES SUR LESQUELS LA RECHERCHE A PORTE

Documentation minimale consultée (système de classification suivi des symboles de classement)

CIB 7 G06K G07F

Documentation consultée autre que la documentation minimale dans la mesure où ces documents relèvent des domaines sur lesquels a porté la recherche

Base de données électronique consultée au cours de la recherche internationale (nom de la base de données, et si réalisable, termes de recherche utilisés)

EPO-Internal, WPI Data, PAJ, IBM-TDB, INSPEC

C. DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS

Catégorie °	Identification des documents cités, avec, le cas échéant, l'indication des passages pertinents	no. des revendications visées
A	FR 2 734 937 A (SYSECA) 6 décembre 1996 (1996-12-06) page 2, ligne 5 -page 3, ligne 31 ---	1-5, 10
A	EP 0 385 290 A (HENNIGE HARTMUT) 5 septembre 1990 (1990-09-05) abrégé; figure 1 ---	1, 10
A	DE 44 06 704 C (ANGEWANDTE DIGITAL ELEKTRONIK) 20 juillet 1995 (1995-07-20) le document en entier ---	1
A	EP 0 779 598 A (HITACHI LTD) 18 juin 1997 (1997-06-18) abrégé; figure 1 -----	1

Voir la suite du cadre C pour la fin de la liste des documents

Les documents de familles de brevets sont indiqués en annexe

° Catégories spéciales de documents cités:

- *A* document définissant l'état général de la technique, non considéré comme particulièrement pertinent
- *E* document antérieur, mais publié à la date de dépôt international ou après cette date
- *L* document pouvant jeter un doute sur une revendication de priorité ou cité pour déterminer la date de publication d'une autre citation ou pour une raison spéciale (telle qu'indiquée)
- *O* document se référant à une divulgation orale, à un usage, à une exposition ou tous autres moyens
- *P* document publié avant la date de dépôt international, mais postérieurement à la date de priorité revendiquée

- *T* document ultérieur publié après la date de dépôt international ou la date de priorité et n'appartenant pas à l'état de la technique pertinent, mais cité pour comprendre le principe ou la théorie constituant la base de l'invention
- *X* document particulièrement pertinent; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme nouvelle ou comme impliquant une activité inventive par rapport au document considéré isolément
- *Y* document particulièrement pertinent; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme impliquant une activité inventive lorsque le document est associé à un ou plusieurs autres documents de même nature, cette combinaison étant évidente pour une personne du métier
- *&* document qui fait partie de la même famille de brevets

Date à laquelle la recherche internationale a été effectivement achevée

12 septembre 2000

Date d'expédition du présent rapport de recherche internationale

19/09/2000

Nom et adresse postale de l'administration chargée de la recherche internationale
Office Européen des Brevets, P.B. 5818 Patentlaan 2
NL - 2280 HV Rijswijk
Tel. (+31-70) 340-2040, Tx. 31 651 epo nl,
Fax: (+31-70) 340-3016

Fonctionnaire autorisé

Degraeve, A

RAPPORT DE RECHERCHE INTERNATIONALE

Renseignements relatifs aux membres de familles de brevets

Demande internationale No
PCT/FR 00/02046

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication		
FR 2734937 A	06-12-1996	CA 2219823 A	05-12-1996		
		DE 69604288 D	21-10-1999		
		DE 69604288 T	03-02-2000		
		EP 0829071 A	18-03-1998		
		ES 2136411 T	16-11-1999		
		WO 9638826 A	05-12-1996		
		JP 11505947 T	25-05-1999		
		US 5942738 A	24-08-1999		
		EP 0385290 A	05-09-1990	DE 3906349 A	13-09-1990
AT 117445 T	15-02-1995				
AU 649219 B	19-05-1994				
AU 5052890 A	06-09-1990				
BG 60020 A	15-06-1993				
BR 9005549 A	06-08-1991				
CA 2011090 A,C	01-09-1990				
CZ 283996 B	15-07-1998				
DD 292983 A	14-08-1991				
DE 59008274 D	02-03-1995				
DK 385290 T	19-06-1995				
WO 9010279 A	07-09-1990				
ES 2069613 T	16-05-1995				
FI 98251 B	31-01-1997				
GR 3015784 T	31-07-1995				
HU 55151 A,B	29-04-1991				
JP 3040081 A	20-02-1991				
MX 174100 B	21-04-1994				
NO 303474 B	13-07-1998				
OA 9269 A	31-08-1992				
PT 93281 A,B	15-10-1991				
RO 115764 A	30-05-2000				
RU 2139570 C	10-10-1999				
US 5276311 A	04-01-1994				
ZA 9001402 A	28-11-1990				
DE 4406704 C	20-07-1995			AU 681944 B	11-09-1997
				AU 1753895 A	18-09-1995
		BR 9506922 A	30-09-1997		
		CA 2184606 A	08-09-1995		
		CN 1142271 A	05-02-1997		
		WO 9524019 A	08-09-1995		
		DE 19580083 D	17-04-1997		
		EP 0748485 A	18-12-1996		
		JP 9509770 T	30-09-1997		
		PL 316525 A	20-01-1997		
		US 5847372 A	08-12-1998		
		EP 0779598 A	18-06-1997	JP 9167217 A	24-06-1997
				CN 1165354 A	19-11-1997
US 5838059 A	17-11-1998				